

LOI SUR LE JURY

R-013-2011

Enregistré auprès du registraire des règlements

2011-09-07

RÈGLEMENT SUR LE JURY—Modification

Sur la recommandation du ministre, en vertu de l'article 34 de la *Loi sur le jury* et de tout pouvoir habilitant, la commissaire prend le règlement ci-après portant modification du *Règlement sur le jury*, enregistré en vertu de la *Loi sur les textes réglementaires* (Territoires du Nord-Ouest) sous le numéro R-034-99 et reproduit pour le Nunavut par l'article 29 de la *Loi sur le Nunavut* (Canada).

1. Le Règlement sur le jury, enregistré en vertu de la Loi sur les textes réglementaires (Territoires du Nord-Ouest) sous le numéro R-034-99 et reproduit pour le Nunavut par l'article 29 de la Loi sur le Nunavut (Canada), est modifié par le présent règlement.

2. L'alinéa 3(1)a est abrogé.

3. Les alinéas 3(1)c) et d) sont abrogés et remplacés par ce qui suit :

- c) aux rôles d'évaluation préparés en vertu de la *Loi sur l'évaluation et l'impôt fonciers*;
- c.1) aux listes, sous la garde ou le contrôle du registraire des véhicules automobiles, des titulaires :
 - (i) de certificats d'immatriculation,
 - (ii) de permis de conduire,
 - (iii) de pièces d'identité délivrées par le Nunavut;
- c.2) aux listes de fonctionnaires du Nunavut;
- c.3) aux listes de locataires, sous la garde ou le contrôle de la Société d'habitation du Nunavut;
- c.4) aux listes d'abonnés résidentiels, sous la garde ou le contrôle de la Société d'énergie Qulliq;
- d) aux listes publiques de personnes, ainsi qu'à leurs adresses ou autres coordonnées, comme les annuaires téléphoniques municipaux;
- e) à toute autre source d'information, qui n'est pas par ailleurs protégée par la loi et que le shérif juge appropriée.

4. L'article 5 est modifié par suppression de « mandat » et par substitution de « mandat écrit ».

5. L'annexe est abrogée et remplacée par celle qui figure dans le présent règlement.

ANNEXE

ANNEXE

(*article 5*)

COUR DE JUSTICE DU NUNAVUT

VU la *Loi sur le jury*

MANDAT ÉCRIT

Au shérif du Nunavut :

Vous êtes par les présentes requis de choisir un tableau des jurés et d'assigner chaque personne qui en fait partie à se présenter pour siéger comme juré lors de la session du tribunal qui se tiendra à.....
....., au Nunavut, et qui commencera le

Fait sous ma signature et le sceau de la Cour de justice du Nunavut à, au Nunavut, le

(*sceau du tribunal*)

.....
Greffier de la Cour de justice du Nunavut